

Parc naturel régional Corbières * Fenouillèdes

Une commune branchée sur l'énergie citoyenne

Luc sur Aude - 11



Un projet pionnier devenu un modèle

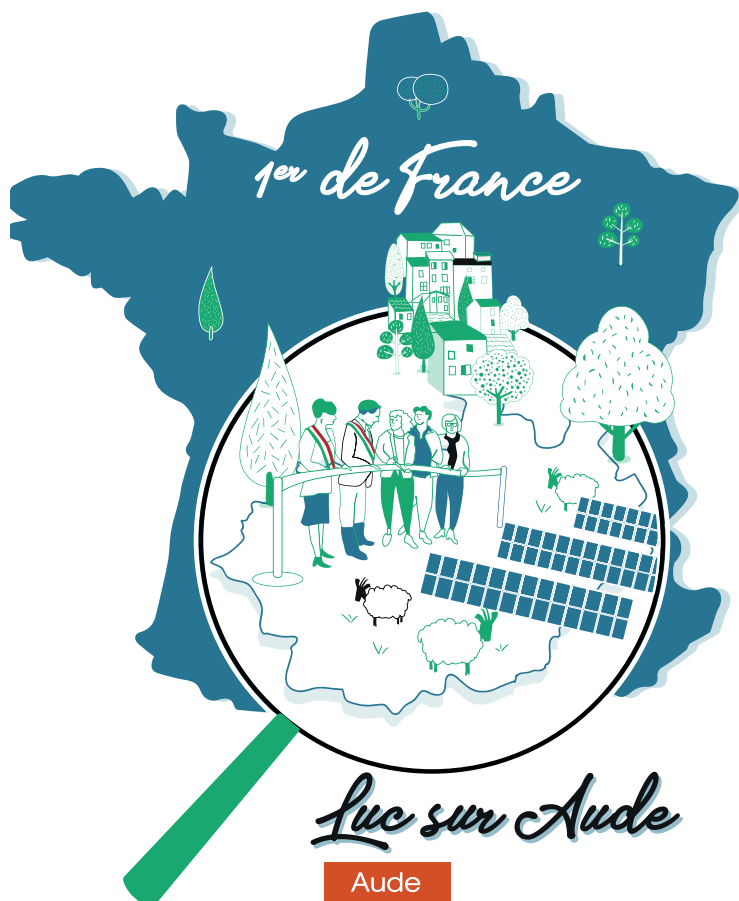
Teun Vogels contemple le ciel dégagé d'un air satisfait : « Une journée comme aujourd'hui, avec un peu de vent, un ciel bleu et du soleil du matin au soir, c'est le top ! Ça doit représenter **150 euros de revenus sur la journée** » calcule le président d'1,2,3 Soleil, la société qui gère le parc photovoltaïque de Luc-sur-Aude.

Il a pourtant fallu du temps pour que le jour se lève sur le premier parc solaire français construit grâce au financement citoyen, inauguré en 2018. Fortement sollicitée par des développeurs pour installer un parc dans une zone de garrigue bien exposée en sortie de village, la municipalité a initié elle-même en 2007 un projet de petite taille, mis en œuvre par et pour les habitants.

Le maire Jean-Claude Pons a passé une dizaine d'années à fédérer tous les acteurs : les citoyens, le développeur audois Soleil du Midi, pionnier des énergies renouvelables citoyennes, mais aussi le fournisseur d'énergie verte Enercoop. « L'élément déclencheur a été l'appel de projet de l'ancienne région en 2014, qui promettait d'abonder un euro par euro d'investissement citoyen » raconte Jean-Claude Pons. Autre coup de pouce décisif, la promesse d'Enercoop de racheter les watts citoyens de Luc-sur-Aude à 40 % au dessus du prix du marché.

« C'était un gros effort, mais on a donné raison à cette intuition, témoigne Simon Cossus, directeur d'Enercoop Languedoc-Roussillon. Nous étions très contents d'accueillir ce type de projets dans notre portefeuille de production. Ça sécurise nos approvisionnements, et ça permet aux citoyens et aux collectivités de prendre le pouvoir sur leur énergie.

Les habitants de Luc-sur-Aude sont des pionniers, mais aujourd'hui les centrales de ce type sont très standardisées. »



Aude

De l'étincelle à la mise en production

2010 : Révision du PLU afin d'intégrer du photovoltaïque

2012 : Études de faisabilité

2014 : Appel à Projets « énergies coopératives et solidaires » Région/Ademe

2015/2016 : Animation citoyenne et négociations pour le raccordement

2017 : Création de la SAS, campagne de financement et travaux et mise en production du parc

2018 : Inauguration

Des citoyens actionnaires et acteurs

Une stratégie payante, puisque 40 % des habitants du village est désormais actionnaire du parc.

« La levée de fonds sur la plateforme Enerfip a été bouclée en une semaine, raconte Jean-Claude Pons. Nous avons 286 actionnaires qui se sont engagés pour 245 000 euros. Nous, l'engagement que l'on a pris c'est que ça rapporte : 3 % par an la première année puis 5 % les années suivantes. On est toujours au double du livret A. On a fait le calcul, la plus-value se répartit comme ceci : 17 % pour la commune (avec les impôts et la location du terrain) et 83 % pour les citoyens. » Mais pour Hedy Dargère, qui acheté 5 actions pour chacun de ses enfants, l'investissement a moins été motivé par des raisons financières que citoyennes : « C'était un acte militant pour que ce parc voit le jour. D'ailleurs, ce n'est pas une simple obligation, c'est une action : je peux m'impliquer dans la gestion si je le veux. » C'est le pas qu'a franchi la douzaine d'administrateurs bénévoles de la SAS 1,2,3 Soleil, que Teun Vogels préside. « C'est à mi-chemin entre une association et une entreprise, explique-t-il. Dans la gestion, je n'ai pas grand-chose à faire : j'assiste à un contrôle technique annuel, je suis en contact avec le comptable à qui je transmets les factures. On perçoit nos revenus deux fois par an. » Le bénévole confie que l'essentiel du travail est dans l'animation autour du parc : une dizaine de visites par an pour les écoles et les curieux, mais aussi l'organisation de temps de rencontre avec les actionnaires. « L'an dernier, on a fait une « randowatt » sous l'égide d'Enercoop ; nous étions une quarantaine d'actionnaires. Et suite au passage d'un troupeau de moutons d'un agriculteur local pour désherber sous les panneaux, nous sommes repassé à une douzaine pour couper les ronces qui s'infiltraient dans les boîtiers. C'était très convivial ! »

Je suis **acteur** !**SAS 1,2,3** Soleil**Investissement : 370 000€**dont **245 000€** de financement citoyen**286** actionnaires dont **38** habitants de la communeChiffre d'affaires annuel : environ **30 000€**Résultat net : environ **20 000€**Loyer pour la commune : **1 000€/an****Le parc solaire en chiffres****Puissance installée : 250 kWc****Surface de 1300 m²****Production annuelle : 320 000 kWh**(soit la consommation de **220 habitants** hors chauffage)**Les clés de réussite du projet**

- **L'opiniâtreté**, incarnée par Jean-Claude Pons, le maire du village. « Il a fallu de l'endurance, même si je n'avais vraiment aucune idée que ça allait marcher », confie l'élu. « L'idée se concrétise par la capacité de certains à inspirer la confiance », commente Simon Cossus.

- **Une collaboration** entre des collectivités et des acteurs privés compétents. « Il faut faire du gré à gré, pas de la concurrence », conseille l'installateur, Benoît Praderie (Soleil du Midi), qui a travaillé 7 ans en bénévole sur le projet.

- **Un site bien choisi et dimensionné, car les problèmes de raccordement** au réseau peuvent être un écueil. « Il faut un site pas trop éloigné d'une source pour limiter les coûts de raccordement » assure Jean-Claude Pons, abondé par Benoît Praderie : « Il faut une ligne électrique de 20 000 volts à moins de 200 mètres. L'intérêt des parcs solaires villageois de 250 à 300 kiloWatts, c'est que leur intensité étant faible, ENEDIS est obligé de les raccorder au réseau. »

- Un **travail d'animation citoyenne** dont Jean-Claude Pons assure qu'il va plus loin que la simple concertation : « Il faut monter le projet avec les habitants du territoire, il faut créer une adhésion autour du projet. ». À Luc-sur-Aude, cette animation a été menée sur plusieurs années par Juliette Théveniaut, d'abord stagiaire puis embauchée par la mairie à temps partiel, notamment grâce à des fonds de l'ADEME. Une enquête sociologique menée sur le territoire a également permis d'entendre toutes les voix et de désamorcer les blocages. « Tout le monde n'a pas participé, mais le fait d'impliquer les citoyens a apaisé les tensions » témoigne Hedy Dargère.

Un village, un parc : une cohérence territoriale, paysagère et environnementale

« Ce qui est important c'est de faire des petits parcs qui ont une justification territoriale et une cohérence pour produire de l'électricité verte là où c'est possible » assure Benoît Praderie, directeur de Soleil du Midi. Jean Claude Pons confirme : « Un des postulats de départ, c'est que nous voulions un équipement pour satisfaire la consommation du village ». Avec une promesse faite aux habitants : éviter les bulldozers pour avoir le moins d'impact possible sur le site et avoir la possibilité de le restituer par la suite.

« C'était un peu rock-and-roll parce que le terrain est calcaire, confie Benoît Praderie. On a du creuser des trous pour les 160 piquets sur 1,50 mètres directement dans la roche ! Ensuite on est venu battre les pieux : on a pas mis un gramme de béton. On peut démanteler dans 30 ans, on aura fait que des trous. » Autant de précautions qui ont emporté l'adhésion des habitants : « Ce que j'aimais dans ce projet c'était que le parc était à taille humaine, en cohérence avec les besoins du village, raconte Hedy Dargère, élu au conseil municipal. Ça ne me gêne pas de voir du solaire ou des éoliennes, mais à qui ça profite ? Là, j'étais convaincu pour aller voir les gens en porte-à-porte pour leur proposer d'investir. »

Un modèle à adapter sur mesure à ma commune

Pour surmonter les difficultés d'investissement citoyen, Soleil du Midi et Enercoop Midi-Pyrénées ont aussi développé un **modèle alternatif** : « C'est Enercoop qui investit et les citoyens prennent des parts dans la coopérative. Ça marche très bien, nous avons déjà développé une douzaine de petits parcs de 250-300 kW », témoigne Benoît Praderie.



le Parc est financé par :



Les communes et intercommunalités du territoire

+ d'infos sur le projet, contactez le Parc Naturel Régional :Parc Naturel Régional Corbières-Fenouillèdes, 2 rue de la Cave coopérative - 11350 TUCHAN
04 68 33 99 80 - contact@corbieres-fenouilledes.fr - parc.corbieres-fenouilledes.fr